Date de réception préfecture : 02/10/2020



REPUBLIQUE FRANCAISE

METROPOLE DU GRAND PARIS

SEANCE DU CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS DU VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2020

CM2020/09/25/23-5 : DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS AU SEIN DU COMITE STRATEGIQUE DE LA SOCIETE DU GRAND PARIS

DATE DE LA CONVOCATION : 18 septembre 2020 NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 208

PRESIDENT DE SEANCE : Patrick OLLIER SECRETAIRE DE SEANCE : Quentin GESELL

LE CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-21, L. 2121-33et L. 5219-1,

VU la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et notamment son article 12,

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment son article 59,

VU le décret n° 2010-756 du 7 juillet 2010 relatif à la Société du Grand Paris et notamment son article 21,

VU les résultats du scrutin,

CONSIDERANT que la Métropole du Grand Paris doit désigner 1 représentant titulaire pour siéger au conseil d'administration,

CONSIDERANT qu'en application de l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales, les nominations prennent effet immédiatement, sans qu'il y ait besoin de procéder au scrutin secret,

CONSIDERANT que Monsieur Manuel AESCHLIMANN quitte la salle, ne prend part ni aux débats, ni au vote,

APRES EN AVOIR DELIBERE

DESIGNE en qualité de représentant de la métropole du Grand Paris au sein du comité stratégique de la Société du Grand Paris :

Richard DELL'AGNOLA

Accusé de réception en préfecture 075-200054781-20200925-CM20-09-25-23-5-DE

Date de réception préfecture : 02/10/2020

DIT que cette désignation sera notifiée au comité stratégique de la Société du Grand paris et au conseiller métropolitain.

A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Le Président de la métropole du Grand Paris

Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Maire de Rueil-Malmaison